

## Les Burundais résidant au Benelux invités à s'inscrire au rôle électoral

@rib News, 18/11/2014 COMMUNIQUE RELATIF A L'INSCRIPTION AU ROLE ELECTORAL L'Ambassade de la République du Burundi à Bruxelles, Vu l'arrêté n°052/CENI du 05/11/2014 portant révision de l'arrêté n°01/CEI du 05/11/2010 portant inscription au rôle électoral des Burundais résidant à l'étranger, Vu l'arrêté n°051/CEI du 05/11/2014 portant détermination de l'âge, de la qualité et des pièces exigées pour l'enrôlement de l'électeur. Vu l'arrêté n°054/CENI du 07/11/2014 portant validation des documents relatifs à l'enrôlement des électeurs. Les dates d'ouverture et de clôture des rôles électoraux provisoires, Porte à la connaissance des Burundais résidant en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, ayant l'âge et la qualité de voter, que l'enrôlement des électeurs pour les élections de 2015 débutera le 24 novembre 2014 pour se clôturer le 07 décembre 2014. Lieu : Ambassade du Burundi Square Marie-Louise 46-B, 1000 Bruxelles Heure d'ouverture et de fermeture : De 9h00 à 17h30. Les informations complètes relatives à l'âge, à la qualité, aux pièces d'identification et aux conditions spécifiques aux Burundais à l'étranger sont disponibles sur le site [www.ambaburundi.be](http://www.ambaburundi.be) de l'Ambassade et sur le site [www.ceniburundi.be](http://www.ceniburundi.be) à Bruxelles, le 18 novembre 2014